

"for trial by a jury at the naming the Court at which it was probably soonest be tried)" and if the person charged "consents to the charge being summarily tried and determined as aforesaid..... the magistrate shall reduce the charge in writing and read the same to such person;"

"Considérant que par l'amendement 8 et 9 Ed. VII c. 9. S. 2 le législateur a voulu que l'accusé fût informé du fait qu'il ~~qui~~ serait loisible dans le cas où il ne ferait pas le choix d'un procès sommaire, d'obtenir son élargissement en fournissant bonne et suffisante caution pour assurer sa comparution lors de son procès devant un jury;

"Considérant que cette information que le Magistrat est maintenant tenu de donner à l'accusé est essentielle et que à moins que le magistrat ne l'ait donnée il n'a aucune autorité pour procéder à examiner les témoins, à prendre les déclarations de l'accusé et à procéder au procès;

Considérant que le dit juge des Sessions de la paix a failli de se conformer à cette exigence du dit article 778 du Code Criminel, dans la cause du dit Paul Vincent Morgan alias Lemieux, le présent requérant, et que partant de tel juge des Sessions de la paix a agi sans juridiction.

(*The King vs Harris* 18 "Canadian Criminal Cases" Page 329.)

(*The King vs Howell* 16 "Canadian Criminal Cases" Page 178.)

"Considérant que le plaidoyer de "coupable" de l'accusé n'a pu avoir pour effet de conférer au dit magistrat la juridiction qu'il n'avait pas et que nonobstant ce plaidoyer toutes les procédures qui ont suivi l'arrestation de l'accusé et sa comparution devant tel dit juge des Sessions de la paix sont nuls et sans effet;

"Considérant que les juges de la cour Supérieure de la